



# les amis de l'étang-la-ville

comité de défense et de protection *Stagnovillois*

N° 107/MARS 2011 - 51<sup>ème</sup> ANNÉE

## SOMMAIRE

\*\*\*

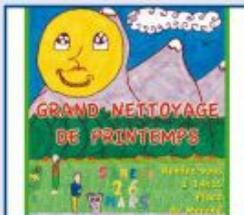
### LA FORÊT

pages 2 à 6



### NETTOYAGE DE PRINTEMPS

page 7



### PLAN DE GESTION FORESTIER

page 8



Ce bulletin a été préparé par:

Chantal Bastien, Louis Chauvin,  
Pierre Domin, Claude Dremaux,  
Anne-Marie Gadonneix,  
Bénédicte Mérouze,  
Marielle Papell-Lalande,  
Jean Péchinot,  
Chantal Righenzi, Didier Schmitz,  
Janine Thoma, Jacques Toutain,  
le Comité de Défense  
et de Protection Stagnovillois.

BP 23 - 78620 L'ÉTANG-LA-VILLE  
E-mail: [comite@amis-letanglaville.org](mailto:comite@amis-letanglaville.org)

Maquette et mise en pages:  
INFOGRAPHIE J.TOUTAIN  
Tél: 01 39 58 34 51

Impression: M.I.M.M. - 01 39 58 73 04

## ÉDITORIAL

### SENS DESSUS DESSOUS

Quel rappel à l'ordre de Dame Nature !

Depuis de nombreuses années nous étions habitués à des hivers doux, parfois sans gel, avec seulement quelques rares et courtes offensives neigeuses ne provoquant pas de difficultés pour se rendre à son travail ou en vacances. Aussi, combien avons-nous été surpris de subir de fortes chutes de neige et le froid dès le 8 décembre.

Des routes impraticables, des passagers bloqués dans leur voiture ! Comment est-ce possible au XXI<sup>ème</sup> siècle ? Et beaucoup de se demander "que font nos communes, la préfecture et l'état ? Gouverner c'est prévoir, et par conséquent être capable de faire en sorte que nos routes soient toujours utilisables au moment où nous en avons besoin pour nos déplacements".

Est ce bien raisonnable ? D'autant plus que nos gouvernants, à tous les niveaux, ont été surpris tout comme nous après une période plutôt calme de plus de cinquante ans. Encore faut-il savoir que notre commune, tout en étant débordée par les événements, avait adopté un plan d'intervention qui a été suivi plutôt mieux que dans d'autres communes voisines.

A nous aujourd'hui d'être raisonnables et de mieux savoir accompagner Dame Nature

### Sens dessous dessus

Nos amis tunisiens et égyptiens ont tout mis par terre en moins de jours qu'il n'en faut à la lune pour faire sa révolution. Tout cela à la

grande surprise de ceux qui avait fuit le froid pour aller chercher le soleil au delà de la Grande Bleue. Et là, pas de météo possible....

### Et sens dessus dessous du côté de la forêt

C'est Dame Nature qui s'est rappelée à nous, avec des périodes de sécheresse qui ont provoqué le dépérissement de nombreux arbres, et des tempêtes qui en ont fragilisé d'autres.

*Mais en plus, c'est la main de l'homme qui est intervenue pour mettre sens dessus-dessous le domaine présidentiel avec le désastre de la route de Noisy.*

Depuis notre dernier article de nombreuses questions et commentaires ont vu le jour.

Aussi, après plusieurs rencontres avec les différents responsables, nous en ferons le bilan, et nous reprendrons les principaux thèmes dans ce bulletin essentiellement consacré à la forêt.

Pour un groupe d'amis de la forêt,  
le président Louis Chauvin.

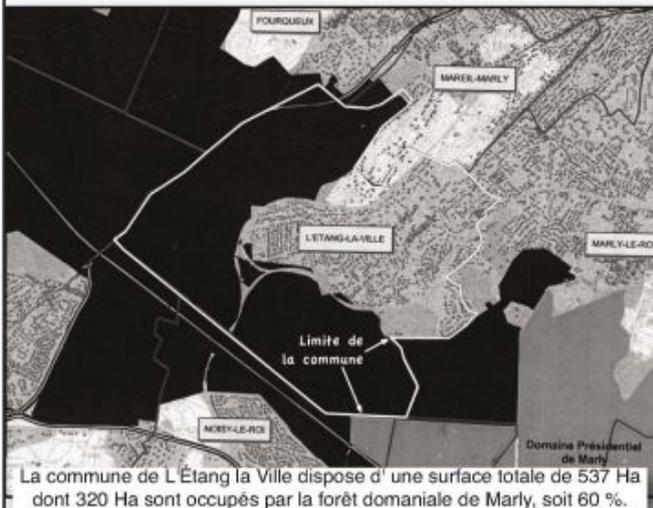


VENEZ NOUS VISITER SUR NOTRE  
SITE INTERNET:  
[www.amis-letanglaville.org](http://www.amis-letanglaville.org)

## DU CÔTÉ DE LA FORÊT

En automne dernier, l'abattage d'arbres centenaires au carrefour de la route de Noisy et de la route Plantée nous a brusquement rappelé l'existence de la forêt. Dans l'article "Du côté de la forêt" de notre dernier bulletin, nous avons commencé à faire le point de nos rencontres avec les différents responsables et essayé de comprendre ce qui s'était passé. Depuis, de nouvelles rencontres et réunions ont eu lieu nous permettant de mieux pénétrer un domaine pas assez exploré jusqu'ici, et en même temps d'approfondir notre opinion.

Cet article a provoqué de la part de nos lecteurs beaucoup de réactions, de questions, voire d'incompréhensions et d'inquiétudes, d'autant plus qu'une surface importante de notre commune est prise par la forêt. Par exemple :



- Pourquoi une partie de la forêt fait-elle encore partie du Domaine Présidentiel entraînant une gestion particulière ?

- Les objectifs poursuivis par l'ONF ne sont-ils pas essentiellement économiques ? Que fait l'ONF de l'argent récolté par la vente du bois ?

- D'autres coupes sauvages d'arbres sont-elles prévues dans les années qui viennent ?

- Les coupes totales ne préfigurent-elles pas des abandons de parcelles ?

- La forêt faisant partie de notre environnement, pourquoi ne donne-t-elle pas lieu prioritairement à un entretien paysager spécifique ?

Nous avons rediscuté toutes ces questions avec nos interlocuteurs et nous reprenons dans cet article l'ensemble des thèmes évoqués.

### A - La gestion de la forêt de Marly

#### 1 - Le domaine Présidentiel

Nous avons écrit : *"Mais nous avons constaté une curiosité : la séparation complète entre l'ONF et le domaine présidentiel..."*

Effectivement le domaine présidentiel est toujours une réalité dans la forêt de Marly, bien que les chasses aient été supprimées par Jacques Chirac en 1995, en lui donnant d'autres missions : mission pédagogique avec la création d'une "école de la nature" qui reçoit régulièrement des groupes scolaires; mission culturelle avec la restauration du patrimoine comme le relai Chappe ou le pont Louis XIV dont la visite du public est possible. Ces deux missions sont sous la responsabilité d'un commissaire que nous avons rencontré.

Par contre la gestion forestière du domaine présidentiel est assurée par un service particulier de l'ONF rattaché à la direction territoriale Nord/Centre. C'est ce service qui est responsable de l'abattage d'arbres consternant et incompris de la parcelle située en haut de la route de Noisy.

A l'exception de ce Domaine présidentiel, la gestion de l'ensemble de la forêt de Marly est prise en charge par les agents forestiers de l'agence interdépartementale de Versailles. Ce sont ces agents et leurs responsables que nous avons aussi rencontrés.

#### 2 - La gestion de la forêt

Nous avons écrit : *"Pour assurer cet entretien l'ONF applique des méthodes centenaires. N'oublions pas que cette administration a été créée par Colbert. La méthode repose sur un découpage de la forêt en parcelles homogènes, associé à un principe de régénération naturelle."*

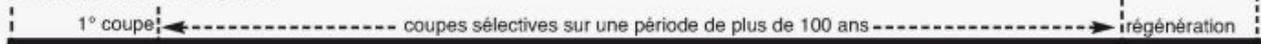


# DU CÔTÉ DE LA FORÊT

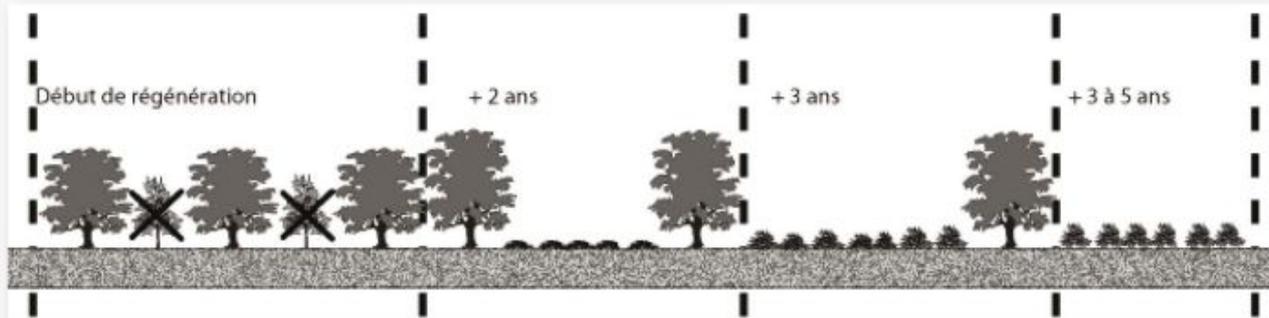
Nos interlocuteurs nous ont précisé :

"Ces méthodes centenaires (n'oublions pas que cette administration a été créée par Colbert) ont été enrichies par les progrès continus de la sylviculture, science qui ne peut s'évaluer sur une année comme en agriculture en raison même du rythme de vie des arbres. La méthode repose sur un découpage de la forêt en parcelles homogènes, qui sont en fait le champ du forestier. Chaque peuplement forestier suit, à son rythme, deux grandes phases :

1 - **Phase d'amélioration** - Celle de l'amélioration, la plus longue, car elle dépasse souvent le siècle : les arbres sont régulièrement desserrés par coupes sélectives, afin de profiter du maximum d'espace vital pour prospérer en bonne santé. Les éclaircies, en prélevant certains arbres, permettent de compléter la sélection naturelle, de doser les essences, d'enlever les arbres dépérissants ou malades, et de favoriser les plus beaux arbres qui peuvent atteindre 180 à 200 ans pour les chênes, 100 à 120 ans pour les hêtres, 80 ans pour les châtaigniers.



2 - **Phase de régénération** - Comme toute société d'êtres vivants, les nouvelles générations sont essentielles, elles sont l'avenir de la forêt et le gage de sa durabilité. A chaque fois que possible, la régénération naturelle est recherchée : les vieux arbres assurent eux-mêmes leur descendance et lui cèdent la place pour ne pas étouffer leurs jeunes semis. Pour cela un plan de coupes pro-



gressives sur une période de 10 à 15 ans est établi par parcelle : coupes partielles, réensemencement, pour finir en coupe définitive avec la récolte des derniers vieux arbres. Pendant cette opération de régénération, des îlots paysagers sont régulièrement maintenus le long des routes et chemins, et en certains endroits stratégiques, pour aménager une transition entre l'intégralité de la forêt et la coupe totale.

Si nécessaire il est pratiqué des replantations afin de diversifier les essences et compléter les jeunes semis naturels. Lorsque cette méthode progressive n'est pas possible, une plantation totale succède aux vieux arbres exploités en une fois. Plantation ou semis naturels, cette jeune forêt nécessitera pendant une trentaine d'années des travaux d'entretien. Avec celle de la régénération, c'est la phase la plus critique de la forêt, son adolescence."

Nos remarques après ces précisions :

- le plan de gestion de chaque parcelle se termine par une coupe totale, en moyenne tous les 120 à 200 ans. Par exemple pour les parcelles qui entourent la commune de l'Étang, cela représente une parcelle en régénération, se terminant par une coupe totale, tous les 25 ans environ....

- Certains font remarquer que ces coupes totales ne sont jamais réalisées dans des forêts remarquablement entretenues comme la Forêt Noire en Allemagne, les forêts des Vosges et des Alpes.

Pour quelle raison ?

- La solution "îlots paysagers" n'a pas été prise en compte par le domaine présidentiel l'an passé.

Or dans le futur, c'est très important pour atté-

nuer le choc visuel créé par les coupes totales. Nous devons être capables d'intervenir pour que dans les grandes parcelles, leurs nombres et surfaces soient suffisants.



Cette photo aérienne de 2007 montre, après une coupe totale d'il y a une vingtaine d'années, la jeune futaie de la parcelle N° 119, qui va être soumise bientôt à une première coupe de desserrement. Elle donnera lieu à une très belle forêt pour une centaine d'années.

## DU CÔTÉ DE LA FORÊT

### 3 - L'aspect économique

Nous avons écrit : " Mais il faut savoir que les forêts domaniales sont considérées comme des ressources naturelles à développer et exploiter et qu'elles donnent lieu à des objectifs annuels de cubage de bois à fournir".

Nos interlocuteurs nous ont précisé :

"Les forêts sont également à l'origine d'une ressource naturelle et renouvelable, le bois, comme l'éolien et le solaire. Elles sont donc également exploitées pour leur production de bois en complément de leur rôle social et de protection. C'est la mission de l'ONF dont les forestiers depuis des siècles conjuguent et organisent ces trois principaux rôles, sans en négliger aucun. Ainsi, les prélèvements réalisés par les coupes sont calculés en fonction de la production naturelle et des règles de sylviculture précises. En forêt publique, il est estimé que seuls 60% de la production naturelle des forêts sont récoltés. En raison des difficultés de gestion (morcellement de la propriété), ce ratio est très inférieur en forêt privée.

Cet ordonnancement entre travaux et coupes, dans le cadre des objectifs assignés à la forêt, fait l'objet d'un plan de gestion, établi pour une vingtaine d'années et approuvé par un arrêté ministériel.

L'actuel concerne la période 2002-2018, il a été présenté en 2004 aux élus et associations concernées, et validé par le ministère de l'agriculture en 2005. Par suite de décalages divers et de dépérissements, ce plan nécessite actuellement une révision et a été présenté officiellement le 17 novembre 2010".

Remarque :

*la question qui se pose est de savoir si un déséquilibre ne se fait pas au profit de cet objectif économique : recherche du meilleur rendement, choix des moyens les plus efficaces, ... N'oublions pas que L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. Il agit en tant que prestataire de service pour les collectivités locales.*

### B - le plan de gestion 2011 - 2018

La présentation du nouveau plan de gestion de la forêt de Marly a été présentée le 17 novembre 2010 en présence des 17 élus concernés, dont messieurs Jean-Yves Bouhourd et Gilbert Arnaud, et de deux associations :

"Les amis des forêts de Saint-Germain et Marly" et "Les amis

de l'Étang" (Jean Péchinot et Louis Chauvin).

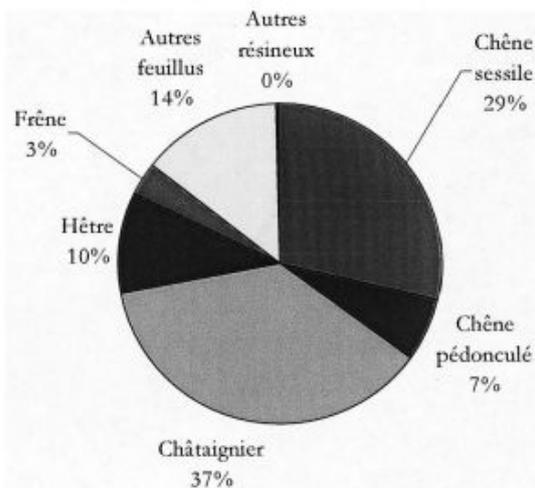
Que faut-il en retenir :

- Un état des lieux
- Des objectifs
- Un plan avec un calendrier

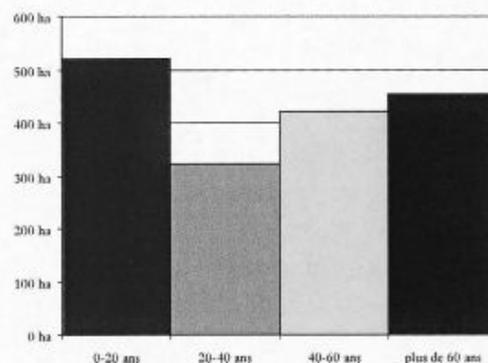
#### 1 - Un état des lieux

La surface forestière totalise 1743 Ha. Une étude détaillée des peuplements forestiers a été réalisée en 2001 et actualisée en 2010 : la forêt est constituée de chênes (36 %), de châtaigniers (37%), de hêtres ( 10%). On y trouve également du frêne (3%) ainsi que d'autres feuillus (bouleau, érable, charme).

Par ailleurs la forêt est fragilisée par une forte proportion de peuplements âgés, dont certains présentent des signes de dépérissement. Ainsi 520 Ha ont une durée de vie inférieure ou égale à 20 ans. Ceci représente une contrainte très forte pour la forêt.



Répartition des surfaces par durées de survie estimées des peuplements



## DU CÔTÉ DE LA FORÊT

L'accueil et le paysage : la forêt bénéficie d'une fréquentation caractéristique des forêts péri-urbaines; elle est par ailleurs soumise aux regards provenant des automobilistes empruntant les routes qui la traversent.

L'ensemble des actions sylvicoles doit prendre en compte cette dimension paysagère.



**Carte des sensibilités paysagères**  
très forte sensibilité    forte sensibilité

Ce qui impose 2 conclusions :

- Cette forêt est très fragilisée par la forte proportion de peuplements âgés et dépérissants.
- les contraintes paysagères imposent une prise en compte de l'aspect des parcelles en régénération et des parcelles situées aux abords des voies de communication.

### 2 - Les grandes orientations période 2009 - 2028

**- Rétablir l'équilibre des classes d'âge de la forêt par des actions sylvicoles adaptées**

**La surface à rajeunir dans les quelques années à venir est conséquente.**

**- Accueillir le public et conserver la qualité des paysages**

**Un schéma d'accueil du public devra être réalisé durant la période d'aménagement**

**- Conserver et valoriser les richesses naturelles : la biodiversité.**

*Nous remarquons que l'exposé de ces orientations est concrétisé par une conclusion que nous avons été heureux d'entendre :*

"La forêt située dans un contexte périurbain doit être gérée en faveur de l'accueil du public, qui constitue l'objectif prioritaire, sans sursoir aux nécessaires efforts de son renouvellement."

*Cette conclusion, à partir du moment où elle bien prise en compte, répond à notre souci exprimé plus haut de tenir compte des zones sensibles.*

*Mais le fait que les surfaces à rajeunir sont importantes, entraîne une remarque inquiétante :*

*"Cela se verra, même avec la prise en compte des impératifs paysagers."*

*Par ailleurs le "projet d'accueil du public" rejoint une préoccupation exprimée dans le document diagnostic de notre PLU : "La forêt revêt une importance considérable sur la commune en terme paysager, microclimatique et environnementale. Elle garantit également une certaine qualité de la ressource en eau ..... Cependant, pour l'instant, il n'y a pas de vision d'ensemble sur ce secteur mais plutôt des mesures ponctuelles engagées par l'ONF. La commune quant à elle n'est pas impliquée. Un effort dans le sens du dialogue et d'une politique de gestion globale serait souhaitable. Des actions permettant de relier les intérêts écologiques et les activités de loisirs pourraient également être mises en place."*

### 3 - Plan d'action et calendrier

Les parcelles sont classées selon la nature des coupes et des travaux à réaliser :

Premier groupe : Régénération déjà entamée et à poursuivre : 161 Ha. Une surface équivalente à 15% de ce groupe sera conservée pour implanter des îlots paysagers.

Second groupe : Régénération à ouvrir : 173 Ha. Coupes progressives sur 10 ans au profit du chêne, coupe unique au profit du châtaignier. Une surface équivalente à 15% sera conservée pour implanter des îlots paysagers

Troisième groupe : les peuplements adultes à améliorer : 1164 Ha. Les coupes sont réalisées tous les 7 à 12 ans. Chaque coupe prélève environ 1/3 des arbres sur pied pour favoriser le développement des sujets les plus sains et vigoureux.

Quatrième groupe : les jeunes peuplements à travailler : 157 Ha.

Cinquième groupe : Les peuplements à conserver dans le but d'avoir une représentation d'arbres extrêmement vieux sur la forêt : groupe des îlots de vieillissement et de sénescence, 47 Ha.

**La carte détaillée des parcelles figure page 8.**

## DU CÔTÉ DE LA FORÊT

### CONCLUSION

La très grande majorité des parcelles entourant la commune de l'Étang fait partie des groupes en amélioration par coupes sélectives. Certaines parcelles, sur une période de coupes de 5 à 7 ans (vert clair et moyen), seront impactées par le plan actuel 2001-2018.

D'autres parcelles, soumises à des coupes sélectives sur une période de 9 ans ou plus (vert foncé), ne sont pas, ou peu, impactées par ce plan.

Par contre, il n'en est pas de même pour la parcelle 11 (bleu foncé), située derrière la croix Saint-Michel, dont le début de régénération est fixé en 2017. Nous devons y apporter toute notre attention, en particulier à l'importance des îlots paysagers qui seront mis en place.

D'après le schéma défini en page 3, le calendrier des coupes de cette parcelle pourrait correspondre aux échéances indiquées sur le tableau ci-contre.

Ce chantier de la parcelle 11 concerne d'autant plus particulièrement notre commune que cette par-

2015/2016 - Préparation de la régénération -

Définition des îlots paysagers

2017 - Début de régénération - 1 ère coupe sélective

2020 - Seconde coupe sélective

2025 - Troisième coupe sélective

2030 - coupe définitive des vieux arbres, maintien le plus long temps possible des îlots.

2050 - Une jeune futaie remplace l'ancienne forêt. Les travaux d'aujourd'hui préparent la forêt de nos arrières petits enfants.

celle entoure la croix Saint-Michel, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, dont la restauration est toujours en discussion par peur d'investissement pouvant donner lieu à de nouvelles dégradations. Il est indispensable de profiter de ce calendrier pour reprendre ce projet et aboutir. Il y a deux solutions :

- Restauration limitée à l'enlèvement des tags et à la remise en état de la croix métallique.
- Projet de plus grande envergure en collaboration avec l'ONF consistant en la restauration complète du monument (pierre, socle et croix) et au remodelage du site.

Le moment est venu de choisir et d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

## LA RUBRIQUE DU VILLAGE

### RÉFORME DU DROIT DE L'URBANISME : NUAGES SUR L'ÉTANG LA VILLE ?

Le secrétaire d'état au logement a été chargé par le Président de la République de réformer le droit de l'urbanisme. L'outil juridique de cette réforme est la loi Grenelle 2, qui prévoit 4 ordonnances qui doivent être prises avant fin 2011.

Quatre groupes de travail doivent remettre leurs conclusions d'ici fin Mars 2011. Les pistes sont les suivantes :

- « verdir » la SHON (Surface Hors Œuvre Nette), c'est-à-dire la rendre plus importante au profit de ceux qui installent une isolation importante.
- nouvelle simplification des règles de délivrance des permis de construire, en fonction de l'utilisation dans le temps de ceux-ci.
- Amélioration des pouvoirs des Établissements Publics d'Aménagements (EPA) et des Établissements Publics Fonciers (EPF).

- Simplification des procédures d'élaboration et de révision des PLU, aujourd'hui du ressort des communes, au profit des « bassins de vie ».

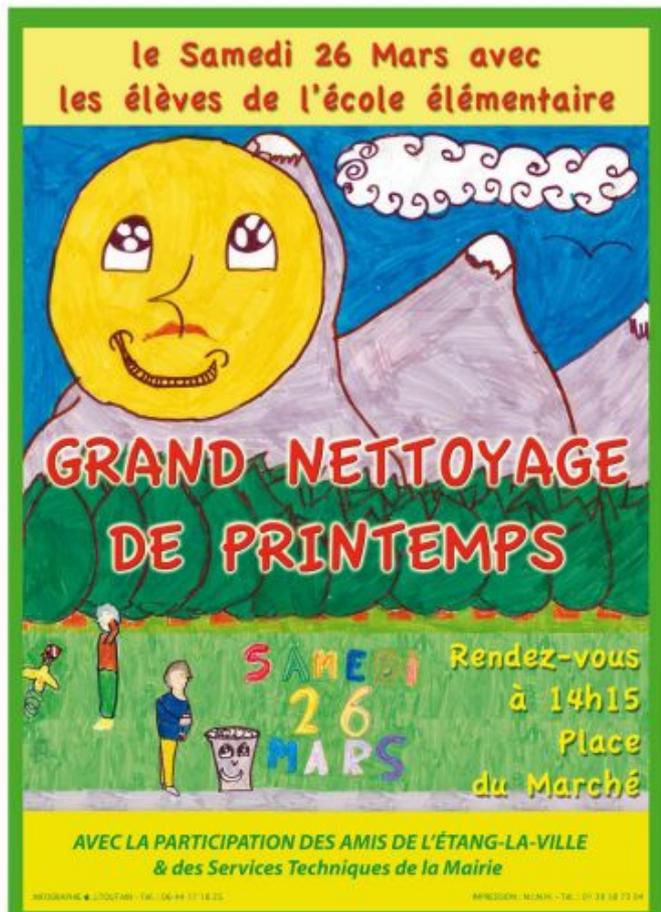
- Modification de la fiscalité de l'urbanisme au profit de l'utilisation plus « économe » de l'espace.

- Actuellement les communes peuvent instaurer une taxe sur la rétention des terrains non bâtis : il serait question de la rendre nationale, c'est à dire obligatoire pour toutes les communes.

Nous suivrons l'évolution de ces projets, et nous en reparlerons, mais de toute évidence le pouvoir décisionnel des maires va s'en trouver fortement diminué, alors que paradoxalement leurs responsabilités augmentent.

Si l'on ajoute à cela l'obligation pour les communes d'adhérer d'ici 2014 à une communauté de communes, on ne peut que constater un grignotage progressif de la liberté communale, qui touchera l'Étang-la-Ville plus que d'autres.

## LA RUBRIQUE DU VILLAGE



N'hésitez pas,  
venez nous rejoindre nombreux  
Samedi 26 mars à 14 heures 15  
Place du Marché

Lors de la fête annuelle de l'Étang, les artistes stagnovillois inviteront les amateurs d'art à venir découvrir le lieu où ils travaillent. Ce sera l'occasion pour ces artistes de parler de leur démarche artistique et d'entendre les questions et commentaires de leurs visiteurs. Chaque année, le succès est au rendez-vous et plus de portes s'ouvrent.



**VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE  
N'HÉSITEZ PAS A NOUS LE COMMUNIQUER  
EN UTILISANT NOTRE MESSAGERIE:  
[comite@amis-letanglaville.org](mailto:comite@amis-letanglaville.org)**

### BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné (Nom, Prénom).....  
Adresse .....  
Profession (facultatif).....  
Déclare adhérer au Comité de Défense et de Protection Stagnovillois. À cet effet, veuillez trouver ci-joint ma cotisation de 20 Euros pour l'exercice 2011 (membres bienfaiteurs à partir de 30 Euros).  
L'Étang-la-Ville, le .....  
Signature :.....

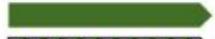
**Comité de Défense et de Protection Stagnovillois BP 23 L'Étang-la-Ville 78620**  
**E-mail: [comite@amis-letanglaville.org](mailto:comite@amis-letanglaville.org)**

# DU CÔTÉ DE LA FORÊT

## CARTE DES GROUPES D'AMÉNAGEMENTS 2011-2018 COMMUNE DE L'ÉTANG-LA-VILLE



### 1 - Les parcelles en amélioration par coupes sélectives

-  Groupe de jeunesse sans coupe
-  Groupe des premières éclaircies (N° 119)
-  Amélioration avec rotations de 6 ans au moins
-  Amélioration avec rotations de 7 ou 8 ans
-  Amélioration avec rotations de 9 ans et plus
-  Peuplements ruinés avec coupes sanitaires (N° 106-107-118)
-  Amélioration sans coupe, y compris groupes d'attente ou de repos

### 2 - Les parcelles en régénération

-  Régénération
-  Investissement
-  Régénération à entamer et à terminer (N° 8 & 11)
-  Régénération à terminer (Queues de régénération)

### 3 - Les parcelles en vieillissement

-  Îlot de sénescence
-  Îlot de vieillissement (N° 127-113-87)